grievance or proposition he might presume, but if it was a mere presumption, it was a natural and reasonable one that the fact of the process being taken out against those two persons had been one cause why they had not come to lay a statement before His Excellency.

Mr. Dufresne—Were the Commissioners to the North-West authorized to induce the people there to believe that in case they failed to arrange matters, delegates should be chosen to go to Ottawa?

Hon, Sir John A. Macdonald-Yes.

Mr. Dufresne—I understand the Minister of Justice to say these delegates have not yet caused their mission to be made known to the Government in the character of delegates.

Hon. Sir John A. Macdonald—My honourable friend is quite right.

Mr. Dufresne—You have no official knowledge that they are here as delegates?

Hon. Sir John A. Macdonald—No person has presented credentials as yet. Rev. Mr. Ritchot called on the Secretary of State for the Provinces, and said he had come from Red River, but would defer submitting anything until the arrival of Judge Black.

Mr. Dufresne said it was well known that the arrest of these gentlemen would have a bad effect in the North-West. The people there were savages or half-savages, and would not reflect whether the arrest were the action of the Government, or made in the affidavit of a private person.

Mr. Bowell said he knew the young man who made the affidavit, and he enjoyed as good a character as any gentleman in the House. He also knew the young man that was murdered, he having belonged to the battalion in which he (Mr. Bowell) had a commission. The young man who was murdered was of estimable character, and was not what some had represented him to be.

Mr. Bown said the question was whether they were the representatives of the population, or whether they were the representatives merely from the self-constituted authority. The Government certainly ought not, and no doubt would not, recognize any such provisionally constituted Government for the North-West, (hear, hear). He would be sorry if they should recognize the delegates as such, and while he could easily understand why any man coming

une proposition, il le suppose, mais c'est une simple supposition, et c'est naturel et raisonnable de penser que les poursuites intentées contre les deux personnes ont été une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas venus présenter de déclaration à son Excellence.

M. Dufresne demande si les commissaires du Nord-Ouest étaient autorisés à persuader les gens là-bas de croire, qu'au cas où ils ne parviendraient pas à arranger les choses, ces gens devraient choisir des délégués et les envoyer à Ottawa.

L'honorable sir John A. Macdonald répond par l'affirmative.

M. Dufresne dit comprendre que le ministre de la Justice a affirmé que ces délégués n'ont pas fait connaître leur mission au Gouvernement comme délégués.

L'honorable sir John A. Macdonald dit que son honorable ami a tout à fait raison.

M. Dufresne demande s'il sait officiellement que ces gens sont ici comme délégués.

L'honorable sir John A. Macdonald dit que personne n'a encore présenté de lettres de créance. Le révérend Ritchot a rendu visite au secrétaire d'État pour les provinces et a dit qu'il venait de Rivière Rouge, mais qu'il ne remettrait aucun document avant l'arrivée du juge Black.

M. Dufresne dit que tout le monde sait fort bien que l'arrestation de ces personnes aura des répercussions néfastes dans le Nord-Ouest. Les gens de cette région sont rustres ou à demi-civilisés et ils ne se demanderont pas si l'arrestation a été demandée par le Gouvernement ou fait à la suite d'une plainte portée par un citoyen.

M. Bowell dit qu'il connaît le jeune homme qui a signé la plainte et il peut dire qu'il jouit d'une aussi bonne réputation que n'importe quel député de la Chambre. Il connaissait aussi le jeune homme qui a été tué étant donné que celui-ci appartenait au bataillon dans lequel il (M. Bowell) avait une commission. Le jeune homme, qui a été tué, avait une bonne réputation et n'était pas ce que certaines personnes rapportent.

M. Bown dit qu'il s'agit de savoir s'ils sont les représentants de la population ou tout simplement du gouvernement provisoire. Le Gouvernement ne peut pas reconnaître, et il ne le fera certainement pas, un tel gouvernement provisoire pour le Nord-Ouest. (Bravo!) Il trouverait dommage que les délégués soient considérés comme tels, et même s'il peut facilement comprendre pour quelles raisons on doit écouter attentivement tout homme qui vient du